

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) DE THIERS DORE ET MONTAGNE

Suite à la fusion des communautés de communes Entre Allier et Bois Noirs, Pays de Courpière, Montagne Thiernoise et Thiers Communauté, le conseil communautaire a été renouvelé. Il convient de renouveler également les membres du Conseil d'administration du CIAS.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil de Communauté a décidé de fixer, par délibération du 1^{er} février 2017, à **19 membres**, Président compris, le nombre d'administrateurs.

Le Conseil Communautaire informe les associations intéressées qu'elles peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants.

L'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Conseil d'administration du CIAS soit composé de membres élus en son sein par l'organe délibérant de la Communauté de Communes et de membres nommés par le Président de la Communauté de Communes, Président de droit du CIAS.

Les membres nommés sont des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes constitutives de la Communauté de Communes.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CIAS, soit 9 membres élus et 9 membres nommés.

Au nombre des membres nommés doivent figurer :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- un représentant des associations de personnes handicapées,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales.

Les propositions des associations intéressées sont à adresser **AVANT LE 24 FEVRIER 2017** à :

**Monsieur le Président
Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63 300 THIERS**

Les membres élus par le Conseil de Communauté le seront lors du Conseil de Communauté du 1^{er} mars 2017. Les membres nommés par le Président le seront à cette même date.

Fait à Thiers, le 6 février 2017,
Le Président,



Tony BERNARD

